

« Ce n'est pas parce qu'on n'en parle pas que ça n'existe pas »

Répondre aux inquiétudes des parents sur le jeu : guide pour les équipes éducatives

Un guide de Lena Ben Ahmed.

En 1 minute

- Le jeu ne parle pas de sexualité aux enfants. Il parle de **respect, de corps, d'égalité et de discriminations**, avec des mots adaptés à chaque âge.
- Les violences sont **déjà là** : chaque année, environ 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles en France (Source : CIIVISE, 2023). Le ministère de l'Éducation nationale rappelle qu'en moyenne trois élèves par classe en sont statistiquement victimes (Source : ministère de l'Éducation nationale, 2026).
- **Se taire ne protège pas**. Ce sont les enfants qui ont les mots qui peuvent dire, et ce sont les adultes qui ont posé le cadre qui peuvent entendre.
- Parler des orientations sexuelles n'oriente personne. Cela permet de savoir qu'elles **existent**, pour ne pas en faire une insulte, ni un motif de violence.
- Ce guide donne aux équipes des **réponses claires** aux questions les plus fréquentes des parents.

Sommaire

- [1. « On ne va pas parler de ça à des enfants ? »](#)
- [2. Ce que fait le jeu, et ce qu'il ne fait pas](#)
- [3. Les violences sont déjà là : les chiffres](#)
- [4. L'inceste : ce que disent vraiment les enquêtes](#)
- [5. Parler pour protéger : pourquoi la parole est la meilleure arme](#)
- [6. Orientations sexuelles : informer n'est pas orienter](#)

- [7. Les violences contre les lesbiennes : un exemple de ce que le silence produit](#)
- [8. Les questions des parents, et nos réponses](#)
- [9. Aux équipes : comment présenter le jeu aux familles](#)
- [10. À retenir](#)
- [11. Où trouver de l'aide](#)
- [Sources](#)

1. « On ne va pas parler de ça à des enfants ? »

C'est souvent la première phrase. Elle vient d'une inquiétude sincère : protéger son enfant.

Nous partageons ce but. Nous ne sommes pas d'accord sur le moyen.

Ce n'est pas parce que les enfants n'en parlent pas que les violences n'existent pas. Sexisme, racisme, homophobie, harcèlement, violences sexuelles : ces sujets sont déjà dans la cour de récréation, dans les écrans, parfois à la maison.

La seule question est donc : **les enfants vont-ils les affronter seul·es, ou avec des mots et des adultes de confiance ?**

Analysons ensemble ce que fait vraiment le jeu, ce que disent les chiffres, et comment répondre aux parents.

Pour qui est ce guide ? Pour les équipes éducatives (enseignant·es, direction, CPE, infirmier·es, animateurs·rices) qui utilisent le jeu et reçoivent les questions des familles. Les chiffres et le cadre légal concernent la France.

2. Ce que fait le jeu, et ce qu'il ne fait pas

Ce qu'il fait

Le jeu aborde les discriminations et les violences qui traversent la vie des enfants :

- le **sexisme** ;
- le **racisme** ;
- l'**homophobie** et la **transphobie** ;
- l'**islamophobie** et l'**antisémitisme** ;
- le **validisme** (les discriminations envers les personnes handicapées) ;
- les **inégalités sociales et financières**.

Chaque sujet est traité **de façon adaptée à chaque tranche d'âge**.

Ce qu'il ne fait pas

- Il ne parle **pas de pratiques sexuelles**.
- Il ne montre **aucune image** choquante et ne raconte **aucun détail** de violence.
- Il ne demande **jamais** à un enfant de raconter sa vie privée.
- Il ne dit **jamais** à un enfant ce qu'il doit être ou aimer.

Définition

Éducation à la sexualité : à l'école, ce terme désigne un enseignement sur le corps, les émotions, le respect, le consentement et l'égalité. En France, il est **obligatoire** : au moins trois séances par an, de l'école au lycée (Source : code de l'éducation, art. L312-16). Depuis la rentrée 2025, un programme national précise son contenu : EVAR à l'école primaire (éducation à la vie affective et relationnelle) et EVARS au collège et au lycée (« et à la sexualité ») (Source : ministère de l'Éducation nationale, BO n° 6 du 6 février 2025).

Le mot « sexualité » fait peur. Mais à l'école primaire, le programme s'appelle justement « vie affective et relationnelle » : on y parle d'amitié, de famille, d'émotions, de corps et de respect.

3. Les violences sont déjà là : les chiffres

Les sociologues ont mené des enquêtes. Les chiffres sont là.

- **160 000 enfants** sont victimes de violences sexuelles chaque année en France (Source : CIIVISE, 2023).
- **5,4 millions** de femmes et d'hommes adultes ont subi des violences sexuelles dans leur enfance (Source : CIIVISE, 2023).
- En moyenne, **trois élèves par classe** sont statistiquement victimes de violences sexuelles (Source : ministère de l'Éducation nationale, guide de mise en œuvre du dispositif VSS, 2026, qui cite la CIIVISE).
- Les violences sexuelles surviennent **majoritairement dans la famille ou l'entourage proche** : c'est le cas pour 60 % des femmes et 37,5 % des hommes qui en ont subi avant leur majorité (Source : enquête Inserm-CIASE, citée par la CIIVISE, livret de formation, 2023).
- Dans **95,2 %** des cas, les auteurs sont des hommes (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023).
- Seulement **un quart** des victimes en ont parlé à quelqu'un dans l'année des faits ; près de la moitié en ont parlé au moins dix ans plus tard (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023).

Ce dernier chiffre dit tout. Les enfants ne se taisent pas parce qu'il ne se passe rien. Ils se taisent parce qu'ils n'ont pas les mots, ou pas l'adulte.

Contrairement à l'idée reçue, l'agresseur est très rarement un inconnu (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023). Apprendre aux enfants à se méfier « des inconnus dans la rue » ne suffit donc pas.

4. L'inceste : ce que disent vraiment les enquêtes

Les chiffres vérifiés

Définition

Inceste : en droit français, les viols et agressions sexuelles sont dits incestueux lorsqu'ils sont commis par un ascendant (parent, grand-parent), un frère, une sœur, un oncle, une tante, un grand-oncle, une grand-tante, un neveu, une nièce, ou par le ou la conjoint·e, concubin·e ou partenaire de PACS de l'une de ces personnes s'il ou elle a une autorité sur l'enfant (Source : code pénal, art. 222-22-3, présenté par la CIIVISE, 2023).

- En 2020, un sondage Ipsos pour l'association Face à l'inceste indiquait qu'**1 Français·e sur 10** déclare avoir été victime d'inceste, soit environ 6,7 millions de personnes (Source : Ipsos / Face à l'inceste, novembre

2020, échantillon de 1 033 personnes de 18 ans et plus, rapporté par Europe 1).

- En 2023, avec la même méthode, **11 %** des Français-es déclarent avoir été victimes d'inceste, soit **7,4 millions** de personnes : 65 % de femmes et 35 % d'hommes (Source : Ipsos / Face à l'inceste, septembre-octobre 2023, dossier de presse de l'association, 2024).
- Pour **76 %** des victimes, l'inceste était connu d'un ou plusieurs membres de la famille. Dans près de 3 cas sur 5, la parole de la victime a été minimisée (Source : même sondage Ipsos 2023).

Et dans une classe ?

Face à l'inceste traduit ce chiffre ainsi : « **près de trois enfants par classe** » sont victimes d'inceste (Source : Face à l'inceste, audition devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, 17e législature).

Le calcul est simple : 11 % d'une classe de 25 élèves, cela fait un peu moins de 3 enfants.

Note de méthode

Ce chiffre vient d'adultes qui racontent ce qu'ils ont vécu enfant. C'est une estimation, pas un comptage des élèves d'aujourd'hui. Mais il donne un ordre de grandeur : dans presque chaque classe, des enfants sont concerné-es.

Deux ou trois enfants. Dans chaque classe. Aujourd'hui.

L'inceste n'est pas un sujet « trop dur pour les enfants ». C'est une réalité que des enfants vivent déjà, seul-es, parce que l'agresseur leur impose le secret.

C'est pour cela que le jeu parle des **bons et des mauvais secrets**, du corps qui appartient à l'enfant, et des adultes à qui on peut parler. La CIIVISE recommande exactement cela : rappeler la loi, l'interdit de la violence, qu'il y a de bons et de mauvais secrets, et garantir à l'enfant qu'il sera cru et protégé (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023).

5. Parler pour protéger : pourquoi la parole est la meilleure arme

Nier les violences ne les fait pas disparaître. Le silence protège toujours les agresseurs, jamais les enfants.

Trois mécanismes

- 1. Nommer.** Un enfant qui ne connaît pas le mot « violence » ne peut pas dire qu'il en subit. Un enfant qui sait que son corps lui appartient peut reconnaître qu'une situation n'est pas normale.
- 2. Autoriser.** Quand un adulte en parle le premier, l'enfant comprend que le sujet n'est pas interdit. La CIIVISE l'écrit : c'est à l'adulte d'aller vers l'enfant, car il est très difficile pour un enfant victime de « sortir du silence » par lui-même (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023).
- 3. Désigner les adultes de confiance.** L'enfant sait à qui parler, et que cet adulte va le croire et le protéger.

Ce que disent les recherches

Les Principes directeurs internationaux de l'UNESCO, qui s'appuient sur une revue des études, concluent que l'éducation à la sexualité « n'entraîne pas de hausse de l'activité sexuelle, des comportements sexuels à risque » (Source : UNESCO, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité*, 2018).

Autrement dit : en parler ne pousse pas les enfants à « faire ». Cela leur permet de se protéger.

6. Orientations sexuelles : informer n'est pas orienter

C'est l'inquiétude qui revient le plus : « Vous allez rendre mon enfant homosexuel. »

Non. Et voici pourquoi.

- On ne devient pas hétérosexuel·le parce qu'on a lu des histoires de princes et de princesses. On ne devient pas lesbienne ou gay parce qu'on apprend que des familles ont deux mamans.
- Le jeu ne présente **aucune** orientation comme meilleure qu'une autre. Il dit seulement qu'elles **existent**.
- Savoir qu'elles existent, c'est ce qui empêche de transformer « gay » ou « gouine » en insulte de cour de récréation.

L'objectif n'est pas d'orienter. L'objectif est de **prévenir les violences** qui arriveront plus tard, contre l'enfant lui-même, contre un·e camarade, contre un parent, un frère, une sœur.

Dans chaque classe, il y a des enfants qui ont une famille homoparentale, un·e proche lesbienne, gay, bi ou trans, ou qui le seront plus tard. Ces enfants existent déjà. Les invisibiliser, c'est leur dire qu'ils n'ont pas leur place.

7. Les violences contre les lesbiennes : un exemple de ce que le silence produit

Pourquoi parler de lesbophobie dans un jeu pour enfants ? Parce que les chiffres montrent ce que coûte l'invisibilité.

- Dans l'enquête Virage de l'Ined, **près de la moitié des femmes lesbiennes et bisexuelles** déclarent avoir subi des violences au sein de la famille, contre un peu moins de 20 % des femmes hétérosexuelles (Source : Ined, enquête Virage, dossier de presse de l'ouvrage *Violences et rapports de genre*, 2020, chapitre de Mathieu Trachman et Tania Lejbowicz).
- Les lesbiennes et les femmes bi déclarent des **violences sexuelles dans la famille 4 à 5 fois plus** que les femmes hétérosexuelles (Source : Ined, enquête Virage, citée par la Fondation Jean-Jaurès, 2021).
- Dans l'espace public, environ **la moitié des lesbiennes et les trois quarts des femmes bi** déclarent des violences, contre moins d'un tiers des femmes hétérosexuelles (Source : Ined, enquête Virage, citée par la Fondation Jean-Jaurès, 2021).
- En Europe, **20 % des lesbiennes** déclarent au moins une expérience de violence sexuelle ou physique dans les cinq dernières années, et 31 % des femmes bi (Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, enquête LGBTI 2019, citée par la Fondation Jean-Jaurès, 2021).

Les chercheur·es de Virage concluent que ces violences doivent être considérées comme **des violences de genre** (Source : Ined, 2020). Elles touchent les lesbiennes parce qu'elles sont des femmes, et parce qu'elles sortent de la norme hétérosexuelle.

Les femmes lesbiennes racisées, musulmanes, handicapées ou précaires sont encore davantage invisibilisées. Les oppressions se croisent.

Ces violences commencent souvent **dans la famille**, donc pendant l'enfance ou l'adolescence. Un enfant qui a appris que les lesbiennes existent, et qu'elles ont droit au respect, sera un·e adulte qui ne frappera pas, qui ne rejettera pas, et qui saura protéger.

8. Les questions des parents, et nos réponses

« Vous allez parler de sexualité à mon enfant de 6 ans. »

Non. À cet âge, on parle du corps, des émotions, de l'amitié et du respect. C'est ce que prévoit le programme national d'éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire (Source : BO n° 6 du 6 février 2025). Le jeu ne parle d'aucune pratique sexuelle.

« C'est trop tôt. »

Les violences, elles, n'attendent pas. Les garçons sont majoritairement victimes de violences sexuelles au début de la puberté, vers 10-13 ans (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023). Donner les mots avant, c'est protéger avant.

« Ça va lui faire peur. »

Le jeu ne raconte aucune violence en détail. Il donne des repères rassurants : ton corps t'appartient, tu as le droit de dire non, des adultes peuvent t'aider. Ce qui fait peur à un enfant, c'est de vivre quelque chose sans pouvoir le nommer.

« Ce n'est pas le rôle de l'école, c'est celui des parents. »

Les deux. La loi impose à l'école au moins trois séances par an (Source : code de l'éducation, art. L312-16). Et pour près de 3 victimes d'inceste sur 5, la parole a été minimisée dans la famille (Source : Ipsos / Face à l'inceste, 2023). Certains enfants n'ont pas d'adulte protecteur à la maison. L'école est parfois le seul lieu où ils peuvent parler.

« Vous allez influencer son orientation sexuelle. »

Non. Le jeu dit que les orientations existent, sans en valoriser aucune. Personne ne choisit son orientation après une séance. Savoir qu'elles existent sert à ne pas en faire une insulte (voir partie 6).

« Et la transidentité, ce n'est pas de leur âge. »

Le jeu ne pousse aucun enfant à se questionner sur son genre. Il dit que les personnes trans existent et qu'on n'a pas le droit de les insulter ou de les frapper. C'est du respect, pas un projet.

« Pourquoi parler de religion ? »

Le jeu ne parle pas de croyances. Il parle des **discriminations** que subissent des personnes à cause de leur religion, réelle ou supposée : l'islamophobie et l'antisémitisme. Comme le racisme, ce sont des violences, et des enfants les subissent déjà.

« Mon enfant n'est pas concerné. »

Peut-être. Mais un·e camarade l'est. Et votre enfant sera peut-être celui ou celle à qui l'on se confie. Savoir écouter, savoir orienter vers un adulte : c'est aussi ça, protéger.

« Ça va créer de fausses accusations. »

La CIIVISE rappelle que les fausses allégations sont **très rares** (Source : CIIVISE, livret de formation, 2023). Le vrai problème est l'inverse : moins de 7 % des plaintes pour violences sexuelles sur mineur·e aboutissent à une condamnation (Source : même document).

« C'est de l'idéologie. »

Ce sont des chiffres, des lois et des programmes officiels. Lutter contre le racisme, le sexisme et les violences faites aux enfants est une obligation de l'école, pas une opinion.

« Est-ce que je peux voir le jeu ? »

Oui, et c'est la meilleure réponse à toutes les inquiétudes.

9. Aux équipes : comment présenter le jeu aux familles

1. **Présenter avant de jouer.** Une réunion ou un mot dans le carnet, avec ce que fait le jeu et ce qu'il ne fait pas (partie 2).
2. **Montrer le matériel.** Un parent qui a vu les cartes s'inquiète beaucoup moins.
3. **Partir de l'objectif commun** : protéger les enfants.
4. **Donner les chiffres, sobrement**, avec leur source.
5. **Ne pas débattre de l'existence des personnes.** Les familles homoparentales, les personnes trans, les personnes musulmanes ou juives existent. Ce n'est pas un sujet d'opinion.
6. **Préparer la suite.** Le jeu peut libérer la parole. Avant chaque séance, l'équipe doit savoir quoi faire si un enfant révèle des violences. Voir le guide « Après la révélation ».

Aux adultes qui préfèrent ne pas voir : les enfants, eux, vivent déjà ces violences. Votre silence ne les protège pas. On vous voit.

10. À retenir

- Le jeu ne parle pas de sexualité aux enfants : il parle de corps, de respect, d'égalité et de discriminations, à leur âge.
- Les violences sont déjà là : près de trois enfants par classe sont victimes d'inceste, selon Face à l'inceste, et environ 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année selon la CIIVISE.
- Parler des orientations n'oriente personne. Cela empêche qu'elles deviennent des insultes, puis des violences.
- **Le silence protège les agresseurs. La parole protège les enfants.**

Parlons-en avec eux. Avant qu'il soit trop tard, et pour qu'ils sachent qu'on les croira.

11. Où trouver de l'aide

France

- **119 – Allô enfance en danger** : gratuit, confidentiel, 24 h/24 et 7 j/7, pour les enfants et pour tout adulte inquiet pour un-e enfant (Source : service-public.gouv.fr). Chat sur www.allo119.gouv.fr.
- **17 (police) ou 112** : en cas de danger immédiat. **114** par SMS, application ou chat si vous ne pouvez pas parler (Source : service-public.gouv.fr).
- **3018** : harcèlement et cyberharcèlement, gratuit et anonyme, 7 j/7 de 9 h à 23 h (Source : service-public.gouv.fr).
- **3919 – Violences Femmes Info** : gratuit, anonyme, 24 h/24 et 7 j/7 (Source : service-public.gouv.fr).

Suisse

- **147 – Pro Juventute** : conseil pour les enfants et les jeunes, gratuit et confidentiel, 24 h/24, par téléphone, WhatsApp ou e-mail (Source : 147.ch).

Sources

- CIIVISE, *Violences sexuelles faites aux enfants : « on vous croit »*, rapport public, 17 novembre 2023. <https://www.ciivise.fr/le-rapport-public-de-la-ciivise/>
- CIIVISE, *Livret de formation*, juin 2023. <https://ciivise.fr/sites/ciivise/files/2024-10/Livret-de-formation-CIIVISE-juin%202023.pdf>
- Gouvernement, communiqué sur la reprise des travaux de la CIIVISE (chiffres 160 000 et 5,4 millions). <https://solidarites.gouv.fr/sarah-el-hairy-annonce-la-reprise-des-travaux-de-la-ciivise-sous-legide-dune-nouvelle-gouvernance>
- Ministère de l'Éducation nationale, *Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Guide de mise en œuvre*, octobre 2026. <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/guide-vss-2026-130299.pdf>
- Ministère de l'Éducation nationale, programme EVAR / EVARS, BO n° 6 du 6 février 2025. <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6/MENE2503565C>
- Code de l'éducation, art. L312-16 (rappelé par la réponse ministérielle à la question écrite n° 14671, Assemblée nationale). <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE14671>
- Face à l'inceste, dossier de presse 2024 (sondage Ipsos 2023). <https://facealinceste.fr/upload/media/documents/0001/06/dossier-de-presse-2024-v2-667c073dcd9f3.pdf>
- Europe 1, sondage Ipsos / Face à l'inceste, novembre 2020. <https://www.europe1.fr/node/170950>
- Assemblée nationale, commission d'enquête sur le traitement judiciaire des violences sexuelles incestueuses, table ronde des associations (compte rendu). https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/comptes-rendus/ceinceste/17ceinceste2526006_compte-rendu.pdf
- Ined, enquête Virage, dossier de presse de l'ouvrage *Violences et rapports de genre*, novembre 2020. https://cridup.panthéonsorbonne.fr/sites/default/files/2020-11/dossier_presse_virage_final.fr_.pdf
- Fondation Jean-Jaurès, *Lutter contre les violences envers les lesbiennes, les femmes bi et les personnes trans*, 2021. <https://www.jean-jaures.org/publication/lutter-contre-les-violences-envers-les-lesbiennes-les-femmes-bi-et-les-personnes-trans/>
- UNESCO, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité*, édition révisée, 2018. <https://aa.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/266214fre.pdf>
- Service-public.gouv.fr, numéros d'urgence (F33954). <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33954>
- 147 Pro Juventute. <https://www.147.ch/fr/>